



**SNUipp-FSU Dordogne**

**Bourse du Travail, 2ème étage gauche  
26, rue Bodin - 24029 PERIGUEUX Cedex  
Téléphone : 05 53 08 21 25**

A Périgueux, le 18 novembre 2015

A Madame Orlay, Directrice Académique des Services  
Départementaux de l'Education Nationale

Objet : Demi-journées de pré-rentrée et journée de solidarité

Madame la Directrice d'Académie

Vous avez adressé un courrier aux écoles le 17 novembre, concernant l'organisation du service des enseignants.

Suite à de nombreux appels ou mails de collègues, nous avons interrogé vos services afin de nous faire préciser le cadre de l'arrêté du 20 octobre dernier. Monsieur le secrétaire général nous a indiqué qu'il s'agissait de l'obligation réglementaire relative à la deuxième journée de pré-rentrée. Cela aurait du être précisé de manière explicite.

Nous faisons le constat que début septembre, aucune information officielle concernant une éventuelle modification du dispositif de pré-rentrée n'a été faite aux écoles. Ainsi, en l'absence d'informations, de nombreuses écoles ont déjà effectué deux journées de pré-rentrée selon les mêmes modalités antérieures : l'une le jour de la pré-rentrée prévue par le calendrier scolaire, la deuxième, soit fin août, soit courant septembre, sous forme d'une journée entière ou de deux demi-journées.

Nous vous demandons, Madame la DASEN, de tenir compte de cette situation concernant les deux demi-journées du 30 mars et du 18 mai. Pour le SNUipp-FSU, ces demi-journées ne peuvent avoir un caractère obligatoire pour les écoles ayant déjà effectué l'équivalent de deux journées de pré-rentrée. Pour les professeurs d'école concernés, qui toutefois pourraient être intéressés par les sujets proposés à la réflexion, nous demandons qu'un temps équivalent puisse être déduit des 108 heures ou de la journée de solidarité.

En outre, nous sommes également dubitatifs quant au calendrier imposé pour la journée de solidarité. Nous vous avons indiqué, lors de l'audience que vous nous aviez accordé début septembre, la lassitude voire la souffrance de nos collègues quant aux injonctions administratives incessantes et en constante augmentation. Travailler sereinement impose de travailler dans la confiance. Nous demandons donc que les dates soient laissées au libre choix des équipes. Nous demandons aussi instamment que le contrôle « taitillon » du travail effectué pendant ces temps là puisse enfin cesser que ce soit pour la journée de solidarité ou les journées de pré-rentrée.

Veuillez recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'assurance de notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Alain Chabrilangeas

Vincent Perducat